

Programme Recyclage SSIAP 2 (version 1 au 01^{er} avril 2020)

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant maintenir sa qualification de chef d'équipe de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Satisfaire aux obligations de recyclage du diplôme SSIAP 2.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- 1. Prévention** : Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
- 2. Moyens de secours** : Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction.
- 3. Gestion du PC sécurité** : Gestion du PC en situation de crise.
- 4. Organisation d'une séance de formation** : Formation des agents de l'équipe.
- 5. L'équipe de sécurité incendie** : Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Etre qualifié SSIAP2 ou équivalent

Etre secouriste à l'entrée en formation (SST à jour de recyclage ou PSC1 de moins de 2 ans).

Avoir exercé la fonction de SSIAP2 pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois.

MOYENS PEDAGOGIQUES

PC Sécurité entièrement équipé (SSI, système de vidéo surveillance, appareils émetteur récepteur,...)

Matériels d'extinction incendie (extincteurs, RIA, bac à feu, sprinklers...)

Mannequins d'entraînement secourisme

Mise à disposition d'une salle de formation équipée en vidéo-projection d'une superficie de 25m² minimum

METHODES PEDAGOGIQUES

Démarche : inductive et/ou déductive suivant le chapitre et les stagiaires.

Méthode : affirmative, interrogative, active et/ou démonstrative suivant le chapitre et les stagiaires.

Outils : face-à-face pédagogique, exposés didactiques et interactifs, échanges, vidéo projection, ...

CONDITIONS DE VALIDATION

Un QCM final et de la pratique permettra d'évaluer le niveau de chaque participant.

Une attestation de formation valant attestation de recyclage sera remise à la fin de la formation.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Nos intervenants sont tous qualifiés DUT HSE ou SSIAP3

DUREE DE LA FORMATION

14 heures - Formation par groupe de 15 personnes maximum

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Via le CPF : inscription via moncompteformation.gouv.fr

Via un AIF : Nous contacter pour saisie du devis sur Kairos- Délai de 15 jours minimum pour étude du dossier par Pôle Emploi

Formation continue via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement personnel : Pas de délai spécifique

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation :

Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.